

RARAY *info*

Le petit journal
des Rarétiens



NEWSLETTER N° 4 - BILAN MANDAT

2014-2020

ÉDITO

Cher(e)s Ami(e)s,

Vous avez entre les mains ce que l'on a coutume d'appeler un « bilan de mandat ».

Ce bilan n'est pas un exercice d'autosatisfaction. Il marque une volonté de transparence sur les actions engagées par une équipe dynamique qui se mobilise pour Raray, et à qui je tiens d'abord à rendre hommage.

Je remercie tous vos élus, qui se sont engagés à mes côtés, ne comptant ni leur temps, ni leur énergie et qui me soutiennent au quotidien.

Animés par la passion qui nous a guidés durant ces six ans pour notre village, pour vous tous, nous avons fait face et poursuivons notre tâche avec le même état d'esprit : vous servir avec passion et humilité.

C'est de la confiance que vous nous avez accordée que nous tenons notre légitimité et c'est bien naturellement que nous avons pris le parti de vous rendre compte et de faire un bilan de ce mandat afin d'examiner avec vous le chemin parcouru.

Les pages qui suivent vous retracent le fruit de ces années de travail pour rénover notre commune, la dynamiser, renforcer l'offre de services pour tous.

UN MANDAT LOCAL SOUS CONTRAINTES

La période 2014-2020, est un mandat particulièrement complexe qui s'achève. La refonte de la carte intercommunale découlant de la loi NOTRe depuis 2015 a induit de nouvelles formes de coopération et de gouvernance, en particulier avec la fusion des communautés de communes.

UN RECUIL SANS PRÉCÉDENT DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La baisse des dotations de l'État, la raréfaction de l'argent public s'est faite plus pressante. D'autant que dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, les collectivités sont désormais tenues de plafonner leurs dépenses de fonctionnement, ceci pour participer à la réduction de la dette et au redressement du déficit public.

Malgré cette baisse vertigineuse des dotations de l'État, et dans le contexte d'incertitude créé par l'annonce de la suppression progressive de la taxe d'habitation sans que sa compensation soit clairement expliquée par le gouvernement et sans augmenter les impôts communaux, nous avons mené à bien un grand nombre de projets.

Nous poursuivons bien entendu la mission que vous nous avez confiée en mars 2014 avec la même énergie et la même détermination jusqu'à la fin de notre mandat en mars 2020.

Très Cordialement,
Votre maire,

Jean-Marc de La BEDOYERE

Pour rappel, les compte-rendus de tous les conseils municipaux qui se sont tenus durant ce mandat sont consultables sur le site internet : www.raray.fr



ENTRETIEN & RÉNOVATION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux de rénovation afin de pérenniser le patrimoine communal depuis 2014 :



RÉNOVATION

Il a été entrepris des travaux de rénovation à l'ancienne école. Les grilles de la rue du Manoir ainsi que les divers portails ont été réparés et repeints. Le mur de la rue du Manoir a été rejointoyé. L'escalier menant à l'appartement et au studio de la rue du Manoir a été déposé dans sa totalité et refait à neuf. Le chemin menant dans la cour de l'ancienne école a été décaissé et stabilisé pour la pose de dalles.

Deux haies de charmes ont été plantées pour former deux jardinets l'un pour l'appartement et l'autre pour le studio.

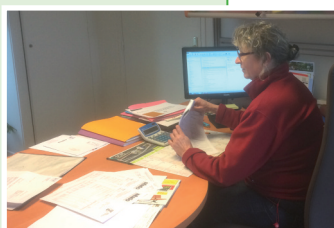
L'ancienne salle de classe en carrelage a été recouverte d'un parquet. Ce parquet est mieux adapté aux diverses activités dont nos rendez-vous de la Saint-Nicolas, des vœux annuels.

À VENIR, l'exposition permanente retraçant l'histoire du village.

LOGEMENTS

Installation de salles de douche dans l'appartement et le studio au dessus de la mairie et dans l'appartement de la rue du Manoir. Pose d'un parquet dans le studio au 1^{er} étage de la mairie.

À VENIR, l'installation d'une cuisine et la rénovation de la salle de douche de la maison de l'ancienne école, 3 rue du Manoir.



MAIRIE

La salle du Conseil et le secrétariat ont été repeints.

Les peintures extérieures (volets et fenêtres) des deux façades ont été refaites ; trois volets ont été changés.

Un bureau fonctionnel pour la secrétaire de mairie a été installé.

L'escalier menant à la cave a été rejointoyé.

CIMETIÈRE COMMUNAL

Rénovation du mur sud du cimetière (mur côté mairie).

Mise en place d'un columbarium (quatre places).



UN PATRIMOINE CULTUREL MIS EN VALEUR



EGLISE ST NICOLAS

Restauration du baptistère et des frontons.

Rénovation des menuiseries extérieures et des ferronneries.

Restauration de la crypte découverte en sous-sol de l'église, lors du démontage du chauffage datant de Napoléon III. Mise en place d'une grille de protection, afin d'accéder à la crypte en toute sécurité.

Restauration de la croix au centre du cimetière.

Subventions de la DRAC et du Conseil départemental.



AMÉNAGEMENTS



3

MISE AUX NORMES DES ERP (ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Pour la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux. La mairie a été rendue accessible aux personnes à mobilité réduite par la mise en place d'une rampe d'accès.

Les autres bâtiments (ancienne école, église) ont fait l'objet d'une demande de dérogation.

PRÉAU DE L'ÉCOLE

Transformation du préau de l'école en garage, dans un premier temps destiné au matériel pour l'entretien des espaces verts, puis depuis juillet 2017, le garage a été mis à la disposition de l'Association *Fêtes et Loisirs*.

Installation d'un éclairage commandé par détection de mouvement sur le bâtiment de l'école, afin de sécuriser l'entrée et la sortie du bâtiment lors de manifestations nocturnes.

À VENIR, remise en état du sol goudronné le long des annexes de l'ancienne l'école.

UNE RÉSERVE INCENDIE

Une réserve incendie de 120 m³ a été implantée rue de la Solette.

Le sud du village et le futur lotissement sont maintenant couverts en cas d'incendie.

Ces travaux furent réalisés avec le concours du Département.

La réception de conformité a eu lieu le 12 décembre 2018.

AIRE DE JEUX

Une nouvelle aire de jeux a été installée en novembre 2018 (jardin de la mairie - accès rue du Son) grâce à l'aide du Département et de l'État. Cette aire est constituée d'une maisonnette, d'un toboggan, d'un oiseau farceur (balançoire pour 2 enfants), d'un poney balançoire et d'un pont Indiana. Cette aire est réservée aux enfants de 1 à 10 ans.

CADRE DE VIE



4

SÉCURITÉ PAR LE RENFORCEMENT DE LA VIDÉO PROTECTION

Partout où elle est utilisée, la vidéo protection a fait ses preuves, elle est un outil efficace tant en matière de prévention et de dissuasion que d'intervention et d'élucidation. Aujourd'hui, cinq caméras sont installées sur le territoire du village pour améliorer la tranquillité et la sécurité de chacun. La cinquième caméra a été positionnée à l'entrée du village à l'angle des rues Nicolas de Lancy et de la Solette au printemps 2019. Un lampadaire a été également implanté pour éclairer l'entrée du village. Les caméras déjà installées aux endroits stratégiques de la commune, ont pu répondre aux réquisitions de la gendarmerie, ce qui a permis d'élucider des délits.

Rappel : la brigade de gendarmerie de Verberie est ouverte au public 6 jours sur 7 le lundi de 8h à 12h et du mardi au samedi de 14h à 18h.

CONNEXION INTERNET - LA FIBRE OPTIQUE

Raray est desservi par la fibre optique depuis 2017, les opérateurs offrent leur service progressivement. Aujourd'hui une partie de la population a fait le choix de ce raccordement au haut débit, quelques fois en changeant d'opérateur. Depuis le printemps, les habitants de Raray furent, à plusieurs reprises, victimes d'une rupture de leur connexion internet (ADSL). Ces incidents répétés ne sont pas liés à la défaillance des opérateurs, mais à plusieurs vols de câbles dans les bois. Une plainte a été déposée par la mairie en gendarmerie et une enquête est en cours.

VOIRIE

En 2019, la commune a acheté une lame de déneigement et passé une convention avec la SARL Terres de La Borde pour qu'elle intervienne lors des épisodes neigeux.

Réfection de la voirie communale en mutualisation avec Montépilloy (rebouchage des nids de poule).

À VENIR, une étude a été réalisée par les syndicats des eaux en collaboration avec l'ADTO pour les inondations au hameau de la Borde. Mise en œuvre prévue fin 2019 début 2020.

SIGNALÉTIQUE

Une nouvelle signalétique indiquant les divers lieux d'intérêt et entreprises de Raray (Coucoo Grands Chênes, château, golf, ferme de La Borde, mairie, église...) a été installée et prise en charge par le PNR en intégralité.

PROPRETÉ ET ESPACES VERTS

Actions d'éducation à l'environnement, par le biais d'une opération « Nature propre ». Une fois par an au printemps depuis 2016.

À la suite du départ en retraite de Patrick Desmaret et de Jean-Louis Lévêque, nos anciens employés communaux, un contexte règlementaire très contraignant (loi phytosanitaire 2014 mise en application au 1^{er} janvier 2018) a obligé le Conseil Municipal à faire appel à une entreprise spécialisée pour l'entretien du village.

Elle a été choisie dans le cadre d'un appel d'offre. Elle est chargée de l'entretien, du désherbage, de la taille des arbres, de la tonte des espaces verts, de l'entretien des symphorines, des rosiers et des haies, des espaces gravillonnés ainsi que du nettoyage des panneaux communaux.

CONTENEUR À VERRES ENTERRÉ

Un nouveau conteneur à verres enterré a été installé Chemin d'Huleux et pris en charge par le CCSSO dans son intégralité. Cette cuve enfouie est recouverte d'une plate-forme piétonnière.

À VENIR, les abords de cette plate-forme seront végétalisés à partir de l'automne 2019.

GESTION-FINANCE

Depuis 2013 la DGF (dotation globale de fonctionnement) a diminué de 66,4% soit 13% par an. Malgré cette baisse des dotations de l'État, pendant tout le mandat les impôts communaux n'ont pas augmenté.

Notre méthode, fondée sur l'anticipation financière et le contrôle des dépenses, est inspirée des valeurs de l'entreprise. Elle garantit aux habitants un niveau de fiscalité stable.

Ce ne sera peut-être pas toujours le cas dans les années futures avec la suppression de la taxe d'habitation, décision préoccupante car elle représente 48% des contributions directes communales en 2018.



DATES DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour.

Le cas échéant, un second tour aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Le scrutin est majoritaire, plurinominal, à 2 tours.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

